

À Paris, la diversité des FAMILLES MONOPARENTALES reflète celle de la population

Carlos Portas (Insee), Émilie Moreau et Sandra Roger (Apur)

À Paris, une famille sur quatre est constituée d'un parent vivant seul avec ses enfants. Leur nombre a augmenté de 26 % en trente ans. À l'image de l'ensemble de la population parisienne, les parents seuls sont en moyenne relativement plus qualifiés, plus nombreux à avoir suivi des études supérieures et aussi plus aisés qu'ailleurs. Mais cette « monoparentalité » recouvre différents profils. En effet, les fortes disparités sociales entre les familles parisiennes se retrouvent au sein des familles monoparentales.

En 1999, environ 63 000 parents vivaient seuls avec au moins un enfant de moins de 25 ans dans la capitale, soit 13 000 de plus qu'en 1968 (encadré ①). Durant la même période, le nombre de couples avec enfants a diminué. La part des familles monoparentales au sein des familles s'est donc nettement accrue. En 1999, une famille parisienne sur quatre (26 %) est formée d'un parent seul vivant avec ses enfants au lieu de 15 % des familles en 1968 (figure ①). Bien que le nombre de parents seuls augmente plus rapidement chez les hommes, leur part dans les familles monoparentales reste très minoritaire (13,6 % en 1999). D'après les premières indications du recensement rénové et les données des caisses

d'allocations familiales, le nombre de familles monoparentales a continué d'augmenter depuis 1999 (encadré ②).

Comparée à la métropole ou à d'autres grandes villes comme Marseille ou Lyon, la hausse du nombre de familles monoparentales entre 1968 et 1999 a toutefois été légèrement moins forte à Paris. Les familles monoparentales étaient déjà nombreuses à Paris à la fin des années 1960. Après s'être développées dans la capitale, ces situations familiales se sont ainsi étendues aux autres grandes villes françaises. Dans la commune de Marseille, la proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles a

① Définitions

Famille : Une famille est définie comme un ensemble de personnes vivant dans un même logement et formée soit d'un couple (homme et femme) marié ou non, avec enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfant(s) (famille monoparentale). Pour être comptabilisé comme « enfant », un individu doit être légalement célibataire. Il doit vivre sans conjoint ni enfant dans le même ménage avec au moins l'un de ses parents et âgé de moins de 25 ans.

Famille monoparentale : Une famille monoparentale est constituée d'un parent qui vit sans conjoint avec son ou ses enfants de moins de 25 ans dans un même logement. Cette notion n'induit nécessairement pas l'inexistence d'un deuxième parent. Même s'il ne réside pas dans le domicile familial « principal », son investissement auprès des enfants peut-être tout à fait important.

Revenu disponible : Le revenu disponible d'un ménage est un revenu après redistribution par l'impôt et les prestations sociales. Il comprend l'ensemble des revenus déclarés à l'administration fiscale augmentés des prestations sociales non imposables et diminués des impôts directs.

Niveau de vie : Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Pauvreté monétaire : un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté soit 788 euros par mois en France en 2004. Le seuil retenu par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale est fixé à 60 % du niveau de vie médian national, conformément aux conventions privilégiées en Europe.

À titre indicatif, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans est pauvre si ses ressources mensuelles sont au plus égales à 1 024 €. Pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, elles doivent être au plus égales à 1 655 €.



même dépassé celle de la capitale. De manière générale, la présence des familles monoparentales est plus élevée en milieu urbain ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'offre et la proximité des services en termes de transports publics, d'équipements d'accueil des jeunes enfants, et d'aides socio-éducatives.

Paris a, par ailleurs, une place bien particulière au sein du cœur d'agglomération (Paris et petite couronne). Parmi les huit zones qui enregistrent les plus fortes proportions de parents seuls, quatre sont des arrondissements parisiens (les 13^e, 14^e, 18^e et 20^e), et trois sont des communes limitrophes (Gentilly, Saint-Ouen, le Pré-Saint-Gervais). (figure 2).

Un enfant parisien sur cinq vit avec un seul de ses parents

Environ 93 000 enfants, soit 22 % des enfants de moins de 25 ans, vivent avec un seul de leurs parents dans la capitale (15 % en France). Les proportions d'enfants concernés augmentent avec l'âge, au fur et à mesure des séparations des parents, voire du décès de l'un des deux : à Paris, 12 % des enfants de moins de trois ans ne vivent qu'avec un seul de leurs parents tandis que la proportion s'élève à 30 % pour les jeunes de 21 à 24 ans (figure 3).

Les très jeunes enfants vivent moins fréquemment dans une famille monoparentale à Paris qu'à Marseille : 12 % des enfants de moins

Sources

Cette étude utilise principalement des données du recensement de la population de 1999. En effet, aucune source plus récente ne permet, actuellement, d'obtenir des données sur les familles, a fortiori sur les familles monoparentales, pour les communes et les départements.

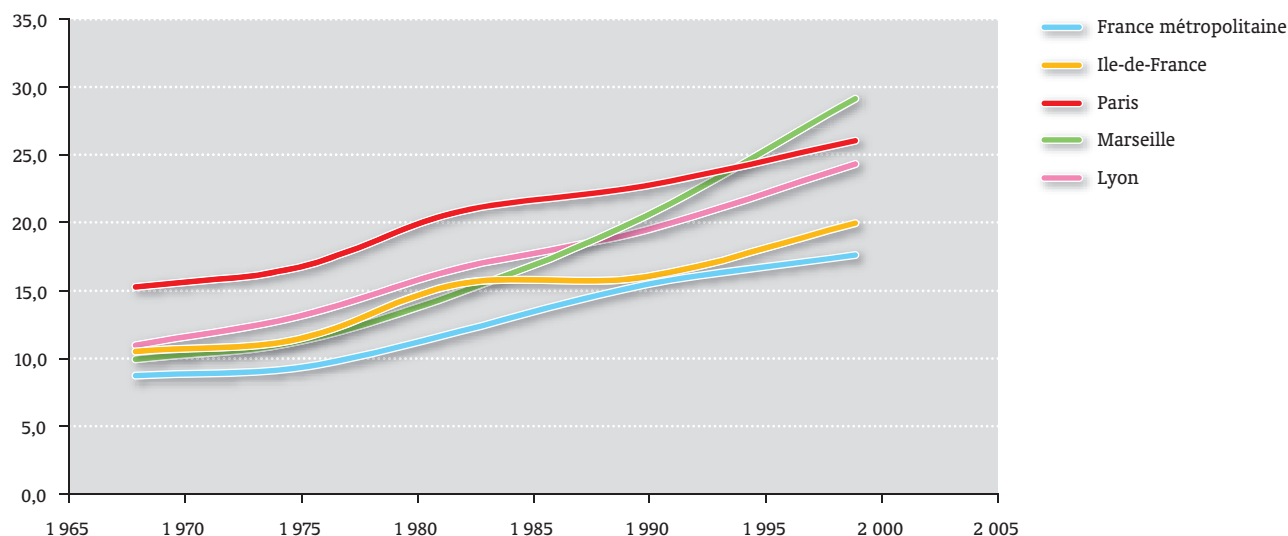
Les trois premières enquêtes annuelles du nouveau recensement permettent néanmoins de disposer d'informations plus récentes aux niveaux national et régional. Ces données confirment l'évolution observée jusqu'en 1999 : un développement de la monoparentalité en France métropolitaine et en Ile-de-France. En six ans, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 11 % au plan national et de 12 % au plan régional, plus vite que les autres catégories de familles franciliennes. En 2005, 400 000 familles monoparentales vivent dans la région.

Les données des caisses d'allocations familiales permettent également de conforter l'hypothèse d'une hausse des familles monoparentales dans la région ainsi qu'à Paris. Entre 2000 et 2004, le nombre de familles monoparentales allocataires a augmenté de 15 % en Ile-de-France et de 7,4 % à Paris.

de trois ans et 16 % des enfants de trois à cinq ans ne vivent qu'avec un seul de leur parent à Paris, contre 22 % et 23 % à Marseille. Il semblerait ainsi qu'à Paris, les séparations surviennent à la suite d'une vie de couple plus longue. D'ailleurs, les parents seuls parisiens sont plus âgés : 15 % ont moins de 35 ans, contre 26 % à Marseille. À Paris, ces parents seuls sont toutefois moins nombreux à s'être mariés avant de se séparer : 37 % d'entre eux sont « divorcés », contre 45 % à Lyon et 43 % à Marseille (figure 4). Ceci s'explique en partie par une proportion de couples mariés moins importante à Paris (74 % contre 82 % à Marseille et 75 % à Lyon). D'autre part, une forte proportion de parents

1 De plus en plus de familles monoparentales au sein des familles

Part de familles monoparentales parmi les familles (%)



Source : Insee, recensements de la population

seuls est étrangère à Paris, où sont présentes de nombreuses nationalités.

Les familles monoparentales moins défavorisées à Paris qu'en province

Les familles monoparentales se trouvent dans une situation sociale relativement moins défavorable à Paris qu'en province. Comme le reste de la population parisienne, les parents seuls sont plus qualifiés et sont plus nombreux à avoir suivi des études supérieures. Ils sont également plus nombreux à avoir le statut de cadre et exercent moins souvent leur activité professionnelle à temps partiel à Paris qu'à Lyon ou Marseille. Leur taux de pauvreté (15,6 %) est moins élevé qu'en province (23,0 %). Enfin, en 2006, parmi les familles monoparentales allocataires des caisses d'allocations familiales, seulement 7 % bénéficient de l'allocation parent isolé (API) à Paris au lieu de 11 % en France métropolitaine et 16 % à Marseille.

Même si la situation sociale des familles monoparentales paraît globalement meilleure à Paris qu'en province, elle reste nettement moins favorable que celle des couples parisiens avec enfants. Les parents seuls rencontrent davantage de difficultés face à l'emploi : ils sont en moyenne moins qualifiés et nettement plus souvent exposés au chômage. Les écarts sont particulièrement marqués entre les mères en couples et les mères seules dont le niveau de qualification et le taux d'accès à l'emploi sont plus faibles, alors même que leur taux d'activité est nettement plus élevé (figure 5).

Ces écarts se reflètent sur les niveaux de vie. En 2004, le revenu disponible médian des familles monoparentales parisiennes est de 15 700 euros par unité de consommation alors que celui des couples avec enfants est de

4 À Paris, les parents seuls sont plus souvent cadres qu'ailleurs

Unité (%)

	Paris	Lyon	Marseille	Ile-de-France	France métropolitaine
Divorcés	37,0	45,5	43,3	39,9	42,6
Un enfant	65,8	60,6	57,5	58,8	57,5
Moins de 35 ans	15,4	21,9	25,7	19,9	23,2
Etrangers	18,2	10,8	10,0	14,1	7,1
Locataires HLM	33,4	36,9	31,7	43,8	36,3
Cadres	24,2	13,0	6,4	13,2	7,4
Etudes supérieures	45,0	34,2	21,2	28,3	21,0
Temps partiel	18,1	20,9	24,7	15,6	23,9
Nombre de familles monoparentales	63 080	13 410	32 180	330 180	1 493 660

Source : Insee, recensements de la population, 1999

Note de lecture : à Paris, 24,2 % des parents seuls sont cadres

22 200 euros par UC (encadré 1). De même, les parents seuls sont plus nombreux que les couples à être en situation de pauvreté monétaire. La situation la plus défavorable est celle des familles monoparentales avec trois enfants ou plus : 28 % d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté (figure 6).

Les disparités sociales marquées qui caractérisent la capitale se retrouvent également au sein des familles monoparentales. Les 10 % les plus pauvres ont un niveau de vie (8 400 euros par an) quatre fois inférieur au niveau de vie des 10 % les plus riches (33 400 euros par an). Ces disparités traduisent, en partie, la diversité des quartiers de la capitale.

Afin d'étudier les disparités entre les familles monoparentales des différents quartiers parisiens, et de structurer ces territoires en groupes homogènes, une typologie a été construite (encadré 3). Elle permet de dégager

5 À Paris, des situations face à l'emploi plus défavorables pour les parents seuls que pour les couples

Unité (%)

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Sans activité	Chômeur	Temps partiel	Etudes supérieures
Famille monoparentale					
Femme	22,5	8,6	13,3	19,8	43,9
Homme	35,4	3,5	12,0	8,0	52,0
Couple avec enfant(s)					
Femme	24,7	20,8	8,7	20,1	52,4
Homme	40,1	2,4	8,2	4,9	54,4

Source : Insee, recensements de la population, 1999

Note de lecture : à Paris, 20,8 % des femmes vivant en couple avec enfants sont sans activité

6 Plus de pauvreté chez les parents seuls que chez les couples avec enfants

Unité (%)

	Paris	Ile-de-France	Province	France métropolitaine
Taux de pauvreté				
Familles (couples avec enfants + familles monoparentales)	12,7	10,6	13,4	12,9
Couples avec enfants	11,7	9,5	11,3	11,0
- moins de 3 enfants	8,6	6,3	7,9	7,6
- 3 enfants ou plus	19,5	17,0	19,5	19,1
Familles monoparentales	15,6	14,9	23,0	21,2
- moins de 3 enfants	12,7	11,9	19,8	18,1
- 3 enfants ou plus	28,0	24,1	34,1	31,8
Niveau de vie médian (euros) par an				
Familles monoparentales	15 659	14 496	12 699	13 052
Couples avec enfants	22 174	18 904	15 648	16 085

Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

quatre grands groupes de quartiers selon les caractéristiques des familles monoparentales qui y résident (figures 7, 8 et 9).

Aux portes de Paris, des familles monoparentales modestes

80 % sont locataires d'un logement HLM (contre 33 % à Paris)

Un premier groupe (A) rassemble des quartiers qui se distinguent par une forte présence des familles monoparentales : un tiers des familles qui y résident ne comprennent qu'un seul parent. Ces quartiers sont essentiellement localisés le long des boulevards de la petite ceinture, où se concentre le parc locatif social de la capitale. Les familles monoparentales de ces quartiers sont d'ailleurs huit fois sur dix locataires d'un logement HLM. Il s'agit le plus souvent de familles modestes, dont le parent est employé dans 46 % des cas. La moitié de ces familles monoparentales vit en dessous du seuil de bas revenus (encadré 3). La part de familles monoparentales de 3 enfants ou plus est un peu plus importante dans ces quartiers que dans l'ensemble de la capitale. La moitié des personnes résidant dans ces quartiers déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 14 800 €. Ce revenu médian est inférieur de 40 % à celui de la capitale.

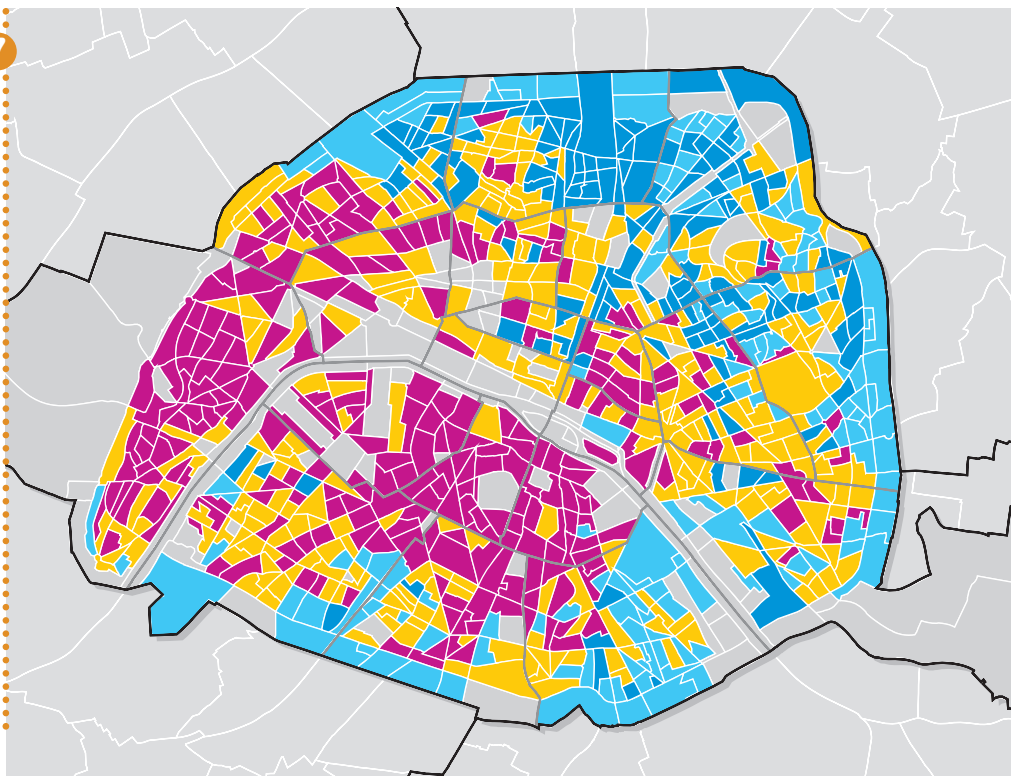
Exemple : Séparée de son ex-conjoint depuis 13 ans, une mère de 54 ans assume seule la charge de sa fille âgée de 16 ans. Elles vivent depuis un an dans un logement social dans le 20^e arrondissement. Elle perçoit le Revenu minimum d'insertion soit l'équivalent de 525 euros par mois et bénéficie d'une aide au logement de la CAF de 270 euros par mois.

Au nord-est de la capitale, des familles monoparentales défavorisées

53 % vivent sous le seuil de bas revenus (contre 39 % des familles monoparentales parisiennes)

Un deuxième groupe (B) est constitué de quartiers principalement situés dans les arrondissements du nord-est de Paris (18^e, 19^e, 20^e, 10^e et nord du 11^e). Les familles monoparentales de ces quartiers sont particulièrement confrontées à la pauvreté : 53 % vivent sous le seuil de bas revenus, 16 % perçoivent le revenu minimum d'insertion (11 % à Paris) et 11 % perçoivent l'allocation parent isolé (7 % à Paris). Les parents seuls sont touchés par le chômage dans un cas sur cinq. Ils sont deux fois plus souvent qu'ailleurs de nationalité étrangère hors Union européenne (28 %). Ils sont également plus jeunes que dans le reste de la capitale : un sur quatre a moins de 35 ans. Dans ces quartiers, 20 % des familles monoparentales ont au moins un enfant en bas âge et 14 % sont des familles de 3 enfants ou plus. Ces familles résident majoritairement dans le parc privé, et une part importante d'entre eux est en attente de logement social (43 %). Plus généralement, ces quartiers abritent une population plus défavorisée qu'ailleurs. Le revenu déclaré par le dixième des habitants les plus modestes de ces quartiers est le plus faible, comparé aux autres groupes. Les enfants sont souvent confrontés à des difficultés scolaires (élèves ayant au moins un an de retard) et sanitaires (nombre important de signalements d'anomalies dentaires).

7



Localisation des 4 grands groupes de quartiers

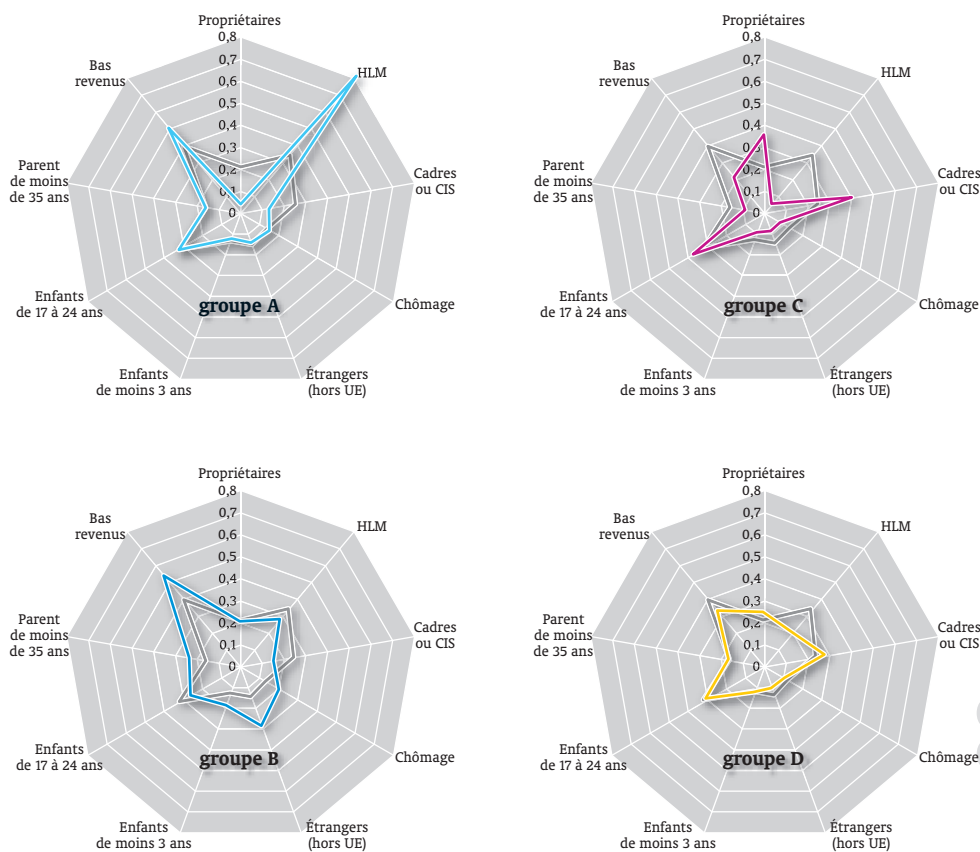
- groupe A
- groupe B
- groupe C
- groupe D

Sources : Insee, RP 1999 exploitation complémentaire, Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France au 31/12/2006



9

Profils des quatres groupes de quartiers parisiens



Sources : Insee, RP 1999 exploitation complémentaire, Caisses d'Allocations Familiales d'Ile de France au 31/12/2006

6

... Exemple : Séparée depuis 4 ans, une mère de 39 ans d'origine camerounaise vit avec sa fille de 5 ans dans un hôtel meublé du 11^e arrondissement. Elle perçoit le Revenu minimum d'insertion soit l'équivalent de 525 euros par mois.

Sur la rive gauche et dans l'ouest parisien, des familles monoparentales favorisées
40 % des parents seuls sont cadres ou de profession libérale (contre 24 % à Paris)

Un troisième ensemble (C) rassemble des quartiers situés dans les arrondissements de la rive gauche (5^e, 6^e, 7^e) et de l'ouest parisien

(nord du 15^e, 16^e et sud du 17^e). Ces quartiers s'opposent fortement à ceux des deux groupes précédents. Les familles monoparentales y sont proportionnellement moins nombreuses (21 % des familles), et plus favorisées. La part des familles monoparentales à bas revenus est deux fois moins importante dans ces quartiers que dans l'ensemble de la capitale. Les parents seuls sont cadres ou de profession libérale dans 40 % des cas. Ils résident presque exclusivement dans le parc privé, et sont peu nombreux à loger dans le parc social (5 %). Dans ces arrondissements, les parents seuls sont peu nombreux à demander un logement social (19 %). Un tiers sont d'ailleurs propriétaires de

8 Les quartiers parisiens en quatre groupes selon le profil de familles monoparentales qui y vivent

	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Paris
Dénombrement					
<i>Source : Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Familles monoparentales	16 556	11 720	14 066	20 210	63 080
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (%)	32,6	26,7	21,3	24,9	25,8
Répartition des familles monoparentales par groupe (%)	26,2	18,6	22,3	32,0	100,0
Caractéristiques socio-démographiques					
<i>Source : Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Part de familles monoparentales dont le parent est célibataire (%)	42,1	41,9	25,3	40,8	37,8
Part de familles monoparentales dont le parent a moins de 35 ans (%)	15,5	22,8	8,6	15,8	15,4
Part de familles monoparentales dont le parent est un homme (%)	10,2	14,8	17,7	12,8	13,6
Part de familles monoparentales étrangers (hors UE) (%)	13,3	27,9	8,5	11,0	14,2
Enfants					
<i>Source : Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Part des familles monoparentales ayant au moins un enfant de 3 ans ou moins (%)	11,3	18,1	9,1	13,1	12,6
Part des familles monoparentales ayant des enfants de 17 à 24 ans (%)	31,1	25,3	36,5	30,1	31,0
Part des familles monoparentales ayant 3 enfants et plus (%)	11,9	13,6	7,8	6,8	9,6
Scolarité					
<i>DASCO 2002/2003 (au lieu de scolarisation)</i>					
Part d'élèves en primaire ayant au moins un an retard (%)	16,3	18,4	6,9	10,6	12,7
Logement					
<i>Source : Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Part des familles monoparentales propriétaires (%)	4,3	20,1	34,7	24,2	20,6
Part des familles monoparentales locataires d'un logement loué vide HLM (%)	78,9	27,5	5,3	19,9	33,4
<i>Sources : Ville de Paris STDL 2006; Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Part des familles monoparentales demandeurs d'un logement social (%)	29,4	43,4	19,0	29,1	30,0
Revenus des ménages fiscaux					
<i>Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2004</i>					
Revenu médian (en €) par unité de consommation	14 804	15 157	29 419	23 270	21 183
1 ^{er} décile (en €) par unité de consommation	3 732	3 539	7 999	6 022	4 977
Rapport interdéciles	9,3	11,0	9,7	8,9	11,0
Emploi et Chômage					
<i>Source : Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Part des familles monoparentales au chômage (%)	14,4	20,1	8,3	11,4	13,1
Part des familles monoparentales cadres (%)	12,6	15,2	39,6	28,2	24,2
Part des familles monoparentales employés (%)	45,8	36,6	18,0	29,4	32,5
<i>Source : ANPE - 2006</i>					
Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 de longue durée (1 an et plus) (%)	39,6	38,2	40,2	39,7	39,4
Précarité					
<i>Sources : CAF de Paris - 2006; Insee, RP 99, exploitation complémentaire</i>					
Part des familles allocataires monoparentales bénéficiaires de l'API (%)	7,3	11,3	3,3	5,7	7,0
Part des familles allocataires monoparentales en dessous des bas revenus (%)	49,2	52,7	20,7	32,3	38,7
Part des familles allocataires monoparentales bénéficiaires du RMI (%)	13,9	16,1	5,4	9,0	10,8
<i>Source : DASES - 2003, Bilans de santé établis en 3^e année de maternelle</i>					
Nombre de signalements d'anomalies dentaires (%)	11,9	15,6	8,8	10,2	11,4

leur logement. Ces parents seuls, dont 18 % sont des hommes, sont en outre plus âgés que ceux des autres quartiers parisiens. Ils vivent donc plus souvent avec au moins un grand enfant âgé de 17 à 24 ans. La moitié des personnes résidant dans ces quartiers déclare un revenu par unité de consommation deux fois plus important que celui des personnes du groupe B.

•••• **Exemple** : Divorcé depuis 15 ans, un père avocat de 50 ans assume la garde de ses deux enfants de 20 et 21 ans. Il vit dans un appartement de famille dans le 15^e arrondissement et dispose d'un niveau de revenu élevé.

Surtout sur la rive droite, des familles monoparentales au profil moyen

Un dernier groupe (D) rassemble enfin des quartiers disséminés sur tout le territoire de la capitale, quoiqu'il y ait davantage situés sur la rive droite de la Seine. Un quart des familles qui habitent dans ces quartiers sont composées d'un parent vivant seul avec son ou ses enfants. Ces familles monoparentales

présentent des caractéristiques proches de l'ensemble des familles monoparentales de la capitale : 13 % comptent au moins un enfant en bas âge et 30 % un enfant âgé de 17 à 24 ans. Un tiers d'entre elles vivent sous le seuil de bas revenus. On compte parmi les parents seuls de ces quartiers autant de cadres (28 %) que d'employés (29 %), et presque autant de propriétaires (24 %) que de locataires d'un logement HLM (20 %). Les revenus déclarés par les habitants de ces quartiers sont moins dispersés qu'ailleurs et plus élevés que dans les groupes A et B.

•••• **Exemple** : Séparée depuis 7 ans, une mère de 36 ans assume seule la garde de ses enfants âgés de 10 ans et 13 ans. Elle est locataire d'un deux-pièces dans le 14^e arrondissement. Vendeuse dans un magasin de décoration, elle perçoit un salaire de 2 000 euros, auquel s'ajoute 115 euros d'aides de la CAF.



Pour en savoir plus :

Analyse des données statistiques sur les familles parisiennes, Apur, juin 2007 ; Les familles parisiennes, Note de 4 pages, n° 25, Apur, septembre 2006. Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 : en Ile-de-France, davantage de familles monoparentales et de personnes seules qu'en 1999, Insee Ile-de-France à la page, n° 292, Insee Ile-de-France, janvier 2008. Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger, Insee première, n° 1195, Insee, juin 2008.

3

Méthodologie de la typologie

L'analyse porte sur des territoires : les IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) de Paris. Les IRIS, qu'on appellera par la suite des quartiers, sont de petits territoires dont la population se situe entre 1 800 et 5 000 habitants ; ils sont homogènes quant au type d'habitat. L'objectif de la typologie est de réunir ces quartiers en un nombre limité de groupes à partir de 14 indicateurs (variables actives) tirés de 2 sources différentes : le recensement de la population et les caisses d'allocations familiales. Seules ces sources permettent de disposer de données à l'infra-communal sur les familles monoparentales.

Cette typologie a été réalisée à l'aide d'une « classification ascendante hiérarchique ». Les quartiers qui possèdent moins de 20 familles monoparentales ont été exclus. Cette méthode s'effectue par agrégation successive des quartiers. Elle permet de regrouper les quartiers qui se ressemblent le plus, tout en conservant des différences maximales entre les groupes. Ceci conduit à retenir un découpage en quatre groupes dans le cas présent et de réaliser ainsi une typologie des quartiers en fonctions des profils de familles monoparentales.

Les indicateurs utilisés comme variables actives de la classification sont des indicateurs :

De structure familiale et démographique (RP99) :

- la part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles
- la part des familles monoparentales dont le parent a moins de 35 ans
- la part des familles monoparentales dont le parent a 60 ans et plus
- la part des familles monoparentales dont le parent est un homme
- la part des familles monoparentales dont le parent est célibataire
- la part des familles monoparentales dont le parent est étranger hors Union Européenne
- la part des familles monoparentales ayant 3 enfants et plus

De statut d'occupation (RP99) :

- la part des familles monoparentales propriétaires
- la part des familles monoparentales locataires d'un logement HLM

De structure socio-économique (RP99) :

- la part des familles monoparentales dont le parent est au chômage
- la part des familles monoparentales dont le parent travaille à temps partiel
- la part des familles monoparentales dont le parent est cadre ou appartenant à une profession intellectuelle supérieure
- la part des familles monoparentales dont le parent est employé

De précarité (CAF 2006) :

- la part des familles monoparentales vivant en dessous du seuil de bas revenus. Un foyer est dit à « bas revenus » lorsque son revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population de référence. Le seuil des bas revenus est fixé à 845 € par unité de consommation pour les données des caisses d'allocations familiales au 31 décembre 2006.